

Communiqué de presse,
Paris, 7 juillet 2022

Loi pouvoir d'achat et PLFR : il est encore temps de soutenir la restauration collective !

Avec 3 milliards de repas servis chaque année, la restauration collective, touchée de plein fouet par la crise alimentaire, est en effet déterminante pour le pouvoir d'achat, une alimentation durable accessible à tous et la transition agroécologique.

Alors que le paquet pouvoir d'achat vient d'être présenté en Conseil des ministres, la FNH regrette vivement que le soutien à la restauration collective ne soit pas un sujet. Touchées de plein fouet par la hausse des prix alimentaires avec un surcoût à l'achat de +10%, les cantines jouent pourtant un rôle crucial pour faire rempart à la précarité alimentaire, soutenir et développer les filières en agriculture biologique, que l'on sait déterminantes pour accélérer la transition alimentaire en France. Depuis plusieurs semaines, la FNH propose deux mesures d'urgence pour agir ces prochains mois. Elle appelle les parlementaires à s'en saisir pour changer la donne. Le prochain PLF sera également une occasion à saisir pour soutenir durablement la transformation de ce secteur, au cœur de la vie quotidienne de millions de Français.

Pourquoi ne pas intégrer la restauration collective dans la loi pouvoir d'achat est une erreur ?

La répercussion de la flambée des prix sur la restauration collective :

- Représente un risque de hausse des prix pour les convives, concourant à la hausse de la précarité alimentaire.
 - Alors qu'en 2020, 57% des personnes demandant une aide alimentaire au Secours Catholique le faisaient pour la première fois, certains le faisaient du fait de la hausse des charges liées à la fermeture des cantines que leur situation financière, déjà précaire, n'avait pas permis d'absorber.
- A des conséquences négatives sur l'achat de produits bio dans un contexte où nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs de la loi EGalim : 50% de produits durables en 2022, dont 20% de produits bio. Aujourd'hui nous en sommes uniquement à environ 6%.
- Fragilise les filières d'agriculture biologique en cours de structuration.

Deux mesures d'urgence peuvent être mises en place, aux parlementaires de s'en saisir

Avec ses partenaires le Secours Catholique, la FNAB et le Réseau Resto'Co, La FNH a travaillé sur deux mesures de court-terme qui peuvent changer la donne :

- L'allocation d'un budget d'urgence de 20 centimes par repas pour permettre l'achat de produits bio.
- Un déploiement de la tarification sociale dans les cantines sur tout le territoire, via un soutien pérenne de l'État aux collectivités, un suivi de la couverture et de sa mise en œuvre, ainsi qu'une étude sur son automatisation pour éviter le non-recours en milieu scolaire.

Caroline Faraldo, responsable agriculture alimentation de la FNH justifie ces propositions

: « La FNH demande aux parlementaires d'intégrer ce secteur dans leurs amendements pour que la France, dans cette situation d'urgence, se donne tous les moyens d'agir. On parle ici d'un montant global de 540 millions d'euros, somme toute acceptable au regard de l'impact positif pour près de 8 millions de personnes chaque jour. »

Le PLF 2023 sera aussi une opportunité à ne pas laisser passer, notamment pour atteindre les objectifs de la loi Egalim

Le gouvernement se mobilisera-t-il dans le cadre du PLF 2023 pour atteindre les objectifs de la loi Egalim qu'il a lui-même fixés ? C'est-à-dire, faire de la restauration collective :

- Un levier pour relocaliser les systèmes alimentaires, favoriser des modes de production agricole moins polluants, faire évoluer les comportements alimentaires...
- Un lieu d'inclusion social pour une plus grande accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité, en produits frais et de saison.

Pour Amandine Lebreton, directrice du plaidoyer de la FNH : *“ Cela ne se fera pas sans une amplification et prolongation de la prime à l'investissement pour la conversion de la restauration collective. Nous avons évalué le besoin à 33 centimes d'euros par repas par an, pendant 3 ans, pour les gestionnaires de la restauration collective dans les secteurs de l'enseignement, du social et de la santé (crèches, maternelles, primaires, collèges, lycées, universités, hôpitaux, EHPAD). Cette aide est fondamentale pour soutenir les restaurants collectifs dans leurs changements de systèmes nécessaires à l'atteinte des objectifs EGalim et des objectifs cités plus haut”.*

[Plus d'information](#)
[Les propositions](#)